

**ANTI-CRISTALLISANT SOLUTION D'URÉE
IT335**

Date d'impression : 22.07.2025 Version : N°1 (22.07.2025) Révision : N°4 (22.07.2025)

Page : 1/7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Anti-Cristallisant Solution d'urée - 250mL

UFI : 6RM0-A0JD-X005-ASVY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage

Additifs ()

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IRONTEK SAS

37 Lotissement industriel de la Gare,

83500 La Seyne-sur-Mer

FRANCE

Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10

contact@irontek.fr

www.irontek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59.

Information supplémentaire

Numéro d'article: IT335

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P501

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

ANTI-CRISTALLISANT SOLUTION D'URÉE
IT335

Date d'impression : 22.07.2025 Version : N°1 (22.07.2025) Révision : N°4 (22.07.2025)

Page : 2/7

Mention
d'avertissement:
Pictogrammes:

Attention


2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique
Solution d'urée
Additifs

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
57-13-6	Urea			25 - < 30 %
	200-315-5		01-2119463277-33	
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé			5 - < 10 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
69011-36-5	931-138-8	Isotridecanol, éthoxylé	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10,1 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 10,1		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage: de °C: 0 à °C: 30

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

ANTI-CRISTALLISANT SOLUTION D'URÉE
IT335

Date d'impression : 22.07.2025 Version : N°1 (22.07.2025) Révision : N°4 (22.07.2025)

Page : 4/7

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique (Ammoniac)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Température de décomposition:	100 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	9,0
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	facilement soluble.
Densité (à 20 °C):	1,09 g/cm³

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes nitriques (NOx).

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAméI calculé

ATE (orale) 10000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

ANTI-CRISTALLISANT SOLUTION D'URÉE
IT335

Date d'impression : 22.07.2025 Version : N°1 (22.07.2025) Révision : N°4 (22.07.2025)

Page : 5/7

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1-10	72 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1-10	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	> 60 %	28	
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	> 70 %	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

ANTI-CRISTALLISANT SOLUTION D'URÉE
IT335

Date d'impression : 22.07.2025 Version : N°1 (22.07.2025) Révision : N°4 (22.07.2025)

Page : 6/7

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

Code d'élimination des déchets - Produit

070701 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070701 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

ANTI-CRISTALLISANT SOLUTION D'URÉE
IT335

Date d'impression : 22.07.2025 Version : N°1 (22.07.2025) Révision : N°4 (22.07.2025)

Page : 7/7

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

contient:

5 - 15 % Tensides non ioniques

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Urea

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.